

NOTRE CHEMINEMENT SPIRITUEL DANS LA LUMIERE DU CHARISME CISTERCIEN : L'ATELIER DE LA REGLE.

Depuis plusieurs années, nous avons travaillé à faire de la Règle de saint Benoît un moyen d'authentique transformation de notre vie. Au départ, nous avons en quelque sorte un double problème à résoudre. D'une part, nous avons dans nos bagages de laïcs cisterciens la Règle, que nous lisons et méditons, mais sans la mettre en relation avec ce que nous vivons concrètement dans notre vie de laïc, ensemble ou séparé. Et d'autre part, nous étions perpétuellement soumis à des difficultés concrètes, notamment dans l'ordonnement de notre vie communautaire, mais aussi dans la manière de mener notre vie cistercienne de laïc séparé et nous sentions la nécessité d'une aide dans le discernement, le besoin d'évaluer notre conversion. Nous avons bien l'intuition que la Règle pouvait fournir cette aide mais il nous manquait la méthode par laquelle nous en servir. Il nous a fallu plusieurs années de tâtonnements, d'expérimentation pour mettre en place un cheminement vers la Règle et une manière concrète de la lire et de la pratiquer, sans que celle-ci soit définitive.

UN VA ET VIENT DE LA VIE A LA REGLE, DE LA REGLE A LA VIE

La méthode dont nous avons besoin n'existait pas en tant que telle. Tout juste se trouve-t-elle esquissée dans le chapitre 15 du *Petit Exorde*. Il s'agit de partir des circonstances concrètes de la vie de la communauté et passer celle-ci au crible de la Règle. Mais comment faire ? Nous avons pris le parti de commencer par ce qui dans notre vie apparaissait comme un obstacle, une difficulté dans notre conversion. Puis nous cherchions dans la Règle ce qui nous permettait d'éclairer cette difficulté. Puis à la lumière de la Règle, nous cherchions une solution. Au cours de ce premier temps, notre approche de la Règle était encore largement utilitariste. Assez vite cependant, l'extraordinaire richesse de la Règle nous a permis de dépasser ce stade.

Nous avons découvert que de la Règle, il est possible d'appliquer quelque chose **pour nous**, qui soit propre à notre situation concrète de laïcs c'est-à-dire propre à la situation particulière de chacun engagé dans sa conversion et propre à la vie communautaire que nous vivons.

Mais pour autant, la Règle n'est pas une boîte à outils dans laquelle nous trouvons les solutions à nos problèmes. Elle nous déborde sans cesse et nous amène à changer notre vie concrète, pas nécessairement là où nous avons décidé de la changer.

ETABLIR DES PETITES REGLES.

Le premier chapitre, saint Benoît donne de la Règle une définition, qui n'est pas empruntée au lexique juridique et législatif. Il ne la présente pas comme un ensemble de prescriptions, il écrit qu'« elle est maîtresse d'expérience », (1, 6). Elle conduit à faire l'expérience de l'Évangile dans sa vie, réaliser les Béatitudes, les mettre en œuvre. C'est de cette dimension de la Règle comme maîtresse d'expérience, dont nous sommes partis pour concevoir ce que nous avons appelé des petites règles.

En quoi sont-elles des règles ? Pourquoi les avons-nous appelées *petites* ?

En premier lieu, ce sont des règles tirées de la Règle, dont elles sont de modestes développements, adaptées à la spécificité de notre condition. Elles sont *petites* du seul fait qu'elles ne visent qu'un point précis, de petite envergure et pour cette raison réalisable. Ce sont des règles modestes, concrètes, limitées à un objectif atteignable. Elles n'en sont pas moins des règles authentiques en ce sens qu'elles obligent.

La principale difficulté que nous avons rencontrée, dans les premiers temps, a porté sur le contenu concret, palpable, de nos petites règles. Trop souvent, au début, les petites règles étaient confondues avec des intentions. Nous avons surmonté cette difficulté en prenant totalement en compte la dimension pénale de la RB. Saint Benoît ne se contente pas de faire des prescriptions, il envisage aussi les conséquences de la non-application de celles-ci. Cela signifie qu'en même temps qu'il propose une régulation de la vie cénobitique, Benoît prévoit d'évaluer comment elle est mise en œuvre. On ne peut pas évaluer une intention parce qu'elle n'est qu'une potentialité, un souhait. Sa seule évaluation consiste à savoir si elle a été exécutée ou non, si elle est devenue acte et réalité, tandis qu'une décision peut être évaluée. Son évaluation portera non pas sur sa réalité mais sur le comment de sa mise en œuvre, sur la forme qu'elle a prise, sur les modalités de son exécution (celle-ci ne faisant pas de doute). Voilà, au fond, ce qu'est la Règle de saint Benoît : elle permet de dire le *comment* de la conversion, les modalités d'une vie en voie de conversion. Le chapitre 58, consacré à l'accueil des nouveaux, n'explique pas pourquoi on devient moine, ce travail de conversion préalable a déjà eu lieu en amont, il explique comment on le devient, comment on transforme sa vie dans la conversion qu'on a décidé antérieurement.

Nos petites règles sont un moyen d'adapter la RB, repère commun, à la singularité de nos situations, non pas pour entériner ces différences, les élargir, mais au contraire pour les restreindre et vivre, nous aussi (à terme) dans la communion, c'est-à-dire d'une même âme, unique (*monos*). Car nos petites règles ne sont pas faites pour se fossiliser, s'enkyster dans notre vie, mais pour être dépassées et d'abord être dépassées par la RB elle-même. C'est pourquoi il est si utile que les petites règles soient connues des autres et énoncées dans la communauté, placées sous l'autorité de celle-ci car c'est elle qui peut nous aider à évaluer le chemin parcouru.

UNE PREMIERE METHODE

A la suite d'un long travail collectif mené au cours des années 2009 et 2010, nous sommes passés d'une simple lecture de la Règle à la mise en place d'un atelier. Le fait de parler d'atelier suggère qu'il s'agit d'effectuer un travail, une transformation de quelque chose. L'atelier consiste à faire un travail sur nous-mêmes, travail pour lequel la Règle est un outil. Peu à peu l'atelier s'est structuré en trois temps.

1. Un temps pour lire la Règle et la comprendre.

Le chapitre de la Règle est de préférence celui du jour, dans le calendrier monastique, mais peut être choisi en fonction de sa proximité avec une situation vécue ou en relation avec une difficulté que nous cherchons à résoudre. Cette première étape consiste à comprendre le texte tel qu'il est écrit, sans chercher à l'interpréter ou à porter un jugement sur son contenu. La lecture vise à situer le passage dans son contexte, établir des correspondances avec d'autres chapitres ou

avec des passages de l'Évangile ou de livres bibliques ; Il s'agit aussi de repérer la dimension réglementaire du passage, voire son caractère pénal. La lecture doit aussi permettre d'identifier sur quel aspect de la vie porte le passage : la vie communautaire, la vie personnelle du moine, le travail, la prière, les relations avec le monde, la Règle elle-même.

2. Un temps pour incarner la Règle.

Etablir une relation entre le texte et le concret de notre vie personnelle ou collective : énoncer une **petite règle** (personnelle ou communautaire) ou rapprocher le texte d'une petite règle existante afin de l'évaluer.

3. Un temps pour s'engager et décider.

Ce troisième temps est celui où l'on rappelle les petites règles qui ont été proposées pour savoir s'il en est une qui sera adoptée par l'ensemble du groupe. On profite de ce temps pour faire le point sur les petites règles antérieures, savoir où chacun en est dans l'avancée des petites règles qu'il s'est engagé de suivre lors des rencontres précédentes. L'ordre de ces trois temps relève d'une cohérence aisément perceptible mais il peut être inversé. On peut trouver pertinent de commencer par rappeler les petites règles choisies précédemment (3), se donner du temps pour évaluer la manière dont elles sont vécues (2), en remontant jusqu'au texte de la Règle (1), que le partage sur la pratique des petites règles vient en quelque sorte régénérer, raviver, revisiter. La notion même d'atelier suggère qu'on doit pouvoir le pratiquer avec souplesse, avec, oserai-je ajouter, toute la souplesse dont dispose la Règle elle-même. Il est un temps qui demeure expérimental au sens où la lecture de la Règle vient bousculer la perception de notre vie et agit à la transformation de celle-ci. Il nous faut accepter d'être dérangés, sortis de nos schémas, aptes à changer, même si c'est petitement.

EXEMPLE D'ATELIER DE LA REGLE. Atelier du samedi 14 juin 2013. Chapitre 7, 62-70.

Cet atelier se proposait de revenir sur ce qui avait décidé au cours du mois précédent. En reprenant le même chapitre 7, 62-70 (le douzième degré de l'humilité) déjà abordé en mai, le groupe entendait examiner comment les petites règles adoptées le mois précédent avaient été mises en œuvre. Ce passage de la Règle se prête particulièrement bien à un examen de suite dans la mesure où les trois derniers versets insistent sur la manière dont l'observance de la Règle devient « accoutumance du bien » et habitude.

A la rencontre précédente, deux petites règles ont été énoncées dans le groupe. Ce sont des petites règles personnelles mais qui ont été adoptées par l'ensemble. C'est pourquoi il est plus facile pour le groupe d'y revenir et d'en évaluer le suivi. La communauté a aidé à leur émergence, elle aide aussi chacun(e) à mesurer la mise en œuvre et à estimer si cette petite règle doit être maintenue ou si elle est déjà absorbée dans un habitus. On perçoit ici, d'une autre manière, combien la dimension communautaire est importante pour vivre la *Règle*, non seulement pour faire naître en son sein des applications nouvelles, mais aussi pour

exercer un suivi de celles-ci. C'est la communauté qui rend possible l'émergence des petites règles et leur évaluation.

La première petite règle porte sur l'alternance de la prière et du travail au cours de la journée. Chacun(e) s'était engagé(e) à trouver un ou des temps de prière qui vient alterner avec le travail.

D. a cherché à introduire davantage de silence dans sa vie, en coupant la radio et la TV à certains moments de la journée et pour certaines activités. Le silence l'aide à se concentrer sur elle-même. « Je n'arrive pas à m'arrêter pour prier, mais je prie en faisant quelque chose qui ne m'absorbe pas totalement ».

E. dit qu'elle prie de manière spontanée lorsqu'un paysage, un objet ou une rencontre l'ont émue. C'est une prière de louange ou d'action de grâce. C. et M. sont dans le même cas.

B. parle du travail qui l'absorbe, par exemple au jardin : « je ne fais que cela, je suis totalement prise par ce travail, et j'ai l'impression qu'en vivant pleinement ce que je fais, je suis en Dieu. »

Le groupe revient sur ce qu'a dit D. : elle prie en travaillant. B. dit qu'elle aussi peut prier en travaillant à condition que ce qu'elle fait l'unifie. Lorsqu'on est présent à soi-même, on est présent à Dieu qui est en nous.

L'échange des témoignages montre que cette petite règle n'a pas été oubliée. A la question *En a-t-on encore besoin ?* la réponse est oui, car elle n'est pas encore entrée dans les habitudes de chacun. Il est nécessaire de la conserver parce qu'elle entraîne à l'effort, elle est une tension dans la vie de chacun(e).

La seconde petite règle porte sur un objectif de prière : remettre à Dieu les événements de la journée, les bons comme les mauvais.

D. dit qu'elle ne s'y tient pas. Je ne sais pas prier seule à seul avec Dieu, j'ai besoin de recourir à des prières toutes faites, comme le *Je vous salue Marie*.

D'autres disent qu'il est difficile de prendre en compte les événements les plus négatifs. Louer Dieu pour ce qui va bien, c'est relativement facile, mais prendre en compte ce qui n'a pas marché ou ce qui m'a contrarié, c'est difficile. B. fait le lien avec la lectio du jour (Luc, 7, 36-50). L'intrusion de la pécheresse pendant le repas chez Simon personne ne l'a prévue. Jésus s'en saisit et pardonne à la femme. Dieu nous parle à travers les événements qui surgissent dans notre existence. Il nous invite à être dans sa vie, à être comme lui. C'est ce qui est difficile « Moi, souvent je résiste et je cherche à être comme moi, spécialement dans les événements qui me troublent, je cherche refuge en moi, je cherche à me confirmer moi-même, à conforter ce que je suis, plutôt qu'à être dans la vie de Dieu ».

Le groupe convient qu'il faut garder cette petite règle mais se demande s'il faut la continuer de la même manière. « Ne pourrions-nous pas chercher à voir comment Dieu nous parle au travers des événements qui surviennent chaque jour ? ». Le groupe décide qu'à la prochaine rencontre, chacun(e) rapportera aux autres un fait de sa vie au travers duquel Dieu lui a parlé ou lui a fait signe.

La visée

Outre la mesure de l'effectivité de nos petites règles, l'atelier a aussi pour rôle de trouver dans la Règle ce qui pourrait nous permettre de remédier à une difficulté, à un conflit, à une crise, que nous avons identifiés auparavant. L'atelier devient alors le lieu du discernement et de la résolution du problème. Il peut l'être parce que la Règle offre une autre logique que celle du monde, une autre vision que celle du rapport de force, un autre cadre que celui du

débat démocratique, un autre sens de la paix que celle de la justice humaine. Cette autre vision est celle de l'Évangile.

Un long chemin reste donc à faire qui suppose aussi d'avancer lentement tous ensemble et, comme depuis le début de ce travail, dans la concertation étroite avec Cîteaux qui nous encourage et nous aide.

Désormais, nous pratiquons l'atelier de la Règle à chacune de nos rencontres, en groupe local (une fois par mois) ou en communauté, à la Grange (environ tous les deux mois). Certains le pratiquent seul.

